

CNIG – GT 2 – RTGE

PROPOSITION DE GOUVERNANCE du RTGE

Référentiel à très Grande Echelle

par P. BEZARD-FALGAS, Géomètre-Expert, GT 2 Gouvernance du RTGE

Paris le 13 octobre 2014

Définition de 4 niveaux de Gouvernance Nationale :

1. Comité des acteurs Institutionnels de niveau national
2. Comité des acteurs institutionnels Techniques nationaux
3. Comité des Exploitants de Réseaux publics et privés
4. Comité des Producteurs de données du RTGE

1. Comité des acteurs institutionnels de niveau national :

1.1. le MEDDE : cadre législatif et réglementaire pour la production de données.

1.2. l'AMF (Association des Maires de France) : fédère les AMF départementales.

1.3. le CNIG : les caractéristiques techniques du RTGE et les modalités de mise en œuvre.

1.4. l'AFIGEO : acteur de la vulgarisation du RTGE .

2 . Comité des acteurs Institutionnels Techniques nationaux :

2.1. l'OGE : acteur majeur de la production de la topographie (300 millions €/an)

2.2. l'IGN : acteur légitime du RGE et mission de service public

2.3. L'AITF : force de proposition en matière de standard cartographique et de gestion des voies publiques.

2.4. les CRIGE Régionaux : Fédération des acteurs et diffusion des données de base et des données mutualisées.

3 . Comité des Exploitants de réseaux publics et privés :

3.1. ERDF

3.2. GDF

3.3. RTE

3.4. GRT Gaz

3.5. France Télécom/ORANGE

3.6. VEOLIA

3.7. LYONNAISE des Eaux

3.8. SAUR

3.9. RATP

3.10. Fédération des Syndicats départementaux d'Eau Potable et d'Assainissement

3.11. Fédération des Syndicats départementaux d'Electricité et d'Eclairage Public

3.12. FNCCR : les communes concédantes et régies

3.13. .../...

4 . Comité des Producteurs de données du RTGE :

- 4.1. Les Géomètres-Experts (1 400 structures réparties sur l'ensemble du territoire métropolitain et les DOM.
- 4.2. Les topographes (.....structures)
- 4.3. Les producteurs de données cartographiques et topographiques
- 4.4.

1 . Comité des Acteurs Institutionnels de niveau National :

ROLE

- ◆ Par un **Protocole d'Accord national** , en consensus , qui valide :
 - ◆ l'intérêt de la définition du RTGE,
 - ◆ sa réalisation mutualisée par des acteurs locaux volontaires
 - ◆ la nécessité d'associer à sa production les modalités concertées de sa mise à jour.
- ◆ Ce protocole sert de cadre à la mise en œuvre locale du RTGE.
- ◆ Il constitue le document fondateur de la démarche et il engage ses signataires pour la pérennité du RTGE.

1 . Comité des Acteurs Institutionnels de niveau National :

ROLE

- ◆ **Le MEDDE** :
 - ◆ assure son rôle régalien et d'autorité de tutelle juridique et réglementaire des textes régissant les procédures de travaux à proximité des réseaux sensibles.

- ◆ **L'AMF** :
 - ◆ diffuse auprès des AMF départementales le protocole.
 - ◆ en assure sa promotion en particulier dans les zones urbaines denses .
 - ◆ incite les collectivités locales à activer leur :
 - ◆ Comité de coordination des travaux de voirie .

1 . Comité des Acteurs Institutionnels de niveau National :

ROLE

- ◆ **Le CNIG**, par ses Commissions et Groupes de travail **définit** :
 - ◆ les caractéristiques techniques du RTGE,
 - ◆ **en assure le suivi et les évolutions nécessaires**
 - ◆ diffuse largement son concept.

- ◆ **AFIGEO**, est chargée par les acteurs institutionnels **de vulgariser** :
 - ◆ le RTGE, son concept, ses spécificités techniques,
 - ◆ son modèle économique, les modalités de sa pérennisation

- ◆ **assure l'observation de son déploiement** au niveau du territoire,
- ◆ véritable animateur et porte-parole de tous les acteurs concernés par la mise en œuvre du RTGE.

2 . Comité des Acteurs institutionnels Techniques nationaux :

ROLES du Comité Technique :

- ◆ Il assure des missions **d'AMO (Assistant à maîtrise d'Ouvrage)** auprès des Maîtres d'Ouvrage du RTGE.
- ◆ Par sa structure fédérée, dont la forme est à définir, il apporte aux maîtres d'ouvrage toutes les **informations**:
 - ◆ juridiques, techniques, économiques et conventionnelles pour la mise en œuvre du RTGE,
- ◆ il assure **l'assistance des acteurs locaux**, volontaires, fédérant leur démarche de maîtrise d'ouvrages collaborative.
- ◆ Il les accompagne dans la mobilisation des acteurs et l'application des conventions types de partenariat.
- ◆ Il est le **garant de l'homogénéité nationale** des démarches partenariales de mutualisation et de production des données du RTGE.

2 . Comité des Acteurs institutionnels Techniques nationaux :

ROLE

- ◆ Ce comité assiste aussi les maîtres d'ouvrage pour:
- ◆ l'appropriation et l'application du Cahier des Charges CNIG de production du RTGE.
- ◆ Il assure avec eux son intégration dans le dossier d'appel d'offres lancé d'un commun accord par le collège constitué par le maître d'ouvrage avec ses partenaires locaux.
- ◆ Il valide les données du RTGE produites par les maîtrises d'ouvrage locales afin de garantir l'homogénéité au niveau national,
- ◆ Il garantit leur diffusion dans des portails institutionnels qui seraient autorisés.

2 . Comité des Acteurs institutionnels Techniques nationaux : **ROLE**

Le Comité apportera aussi au maître d'ouvrage :

- ♦ le cadre technique,
- ♦ et le cadre financier pour :

la définition de :

- ♦ **l'organisation de la mise à jour du RTGE** ,
- ♦ arrêtée avec le collège des acteurs de la maîtrise d'ouvrage locale.

◆ 2 . Comité des Acteurs institutionnels Techniques national

ROLE

- ◆ Ce comité d'AMO s'appuiera au niveau local, quand ils existent, sur:

les CRIGE régionaux

- ◆ qui assureront toutes les missions d'AMO de proximité telles que:
 - ◆ l'assistance au choix des prestataires de production,
 - ◆ le suivi des travaux,
 - ◆ la validation
 - ◆ la réception des données produites,
 - ◆ voir l'intégration
 - ◆ la diffusion partagée par un portail régional géré par le CRIGE;

◆ 2 . Comité des Acteurs institutionnels Techniques national

ROLE

◆ **L'OGÉ** apporte à ce comité d'AMO :

- ◆ son expertise et sa connaissance spécifique des levers topographiques de voirie à très grande échelle,
- ◆ il est l'interlocuteur technique des partenaires du maître d'ouvrage par sa connaissance des besoins des différents partenaires.
- ◆ sa collaboration historique avec les collectivités locales et l'AMF, avec la production conjointe de Brochure technique et juridique pour la définition et la gestion de la Voirie Communale.